LE MAGAZINE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ILE-DE-FRANCE

liaison



L'ÎLE-DE-FRANCE À L'HEURE DES DATA CENTERS

COUVERTURE ©AGENCE TAURINE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
ILE-DE-FRANCE

LIAISON N°212

OCTOBRE 2026

1976 -2026 : 50 ANS DE PROTECTION
50 ANS DE MOBILISATION

Fruit de plusieurs décennies de travaux scientifiques, de mobilisations associatives et d'engagements citoyens, la loi du 10 juillet 1976 a doté notre pays de principes et de dispositifs qui structurent le droit de l'environnement : protection des espèces, création de réserves naturelles, obligation d'études d'impact, reconnaissance de la nature comme patrimoine commun.

Cinquante ans plus tard, son héritage est bien vivant, mais ces avancées restent fragiles. L'érosion de la biodiversité se poursuit et les pressions s'intensifient. Face à l'urgence écologique, l'anniversaire de la loi de 1976 doit être l'occasion de renouer avec l'esprit qui a permis son adoption.

Au même moment, dans les années 1970, dans la vallée de la Mérantaise, des habitants, des associations locales de protection de l'environnement et des communes se mobilisaient pour préserver ses paysages et ses milieux naturels exceptionnels. Leur engagement a permis d'obtenir le classement de plus de 700 hectares au titre des « sites classés ».

Pour célébrer cet anniversaire, le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'Association de défense de la vallée de la Mérantaise et de l'environnement de Châteaufort (ADVMC), l'Union des amis du parc, le SIAHVY et les communes de Châteaufort, Gif-sur-Yvette, Magny-les-Hameaux, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle ont invité le public à découvrir ou redécouvrir ces paysages protégés au nom de l'intérêt général.



BIENVENUE
À LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Depuis l'assemblée générale des 12-13 juin dernier, notre fédération nationale a un nouveau président : Nicolas Richard. Ingénieur du génie rural et des eaux et forêts, il est issu de FNE Pays de Loire et membre du CESE depuis cinq ans.

FNE a également, depuis le 1er janvier 2026, un nouveau directeur, Jean-François Julliard, ancien directeur de Greenpeace et ancien secrétaire général de Reporters sans frontières.
Nous leur souhaitons bon vent pour une mobilisation dynamique.



Antoine Gatet, à gauche et Jean-François Julliard, lors de l'AG © Luc Blanchard

CONFÉRENCE-DÉBAT
FORÊTS, DROIT & DÉMOCRATIE

Elle est consacrée à l'état des forêts, leur avenir, leur protection juridique face aux défis climatiques et écologiques. Trois tables rondes réunissant des scientifiques, juristes et acteurs de terrains : Etat des forêts et leur avenir. Droit, alternatives et mobilisations citoyennes. Un nouveau cadre politique : réinventer la protection du vivant.

28 novembre 2026 (14h-18h) à l'Académie du Climat-Paris



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ILE-DE-FRANCE

DE L'ÉNERGIE VERTE
POUR LA RENTRÉE

Accueilli par Sophie Pascal-Lericq, maire d'Arcueil (94) à la Maison de la Bièvre et de l'environnement, le séminaire de rentrée de FNE Ile-de-France a mis l'accent sur nos priorités pour une année pleine d'enjeux mais aussi d'incertitudes : prendre en compte l'impact du réchauffement climatique sur nos ressources-biens communs et notre santé, mobiliser les différents acteurs pour concrétiser les mesures préventives et curatives, changer de rythme et accélérer les projets.

Les ateliers visaient notamment avec des argumentaires adaptés ou des outils tels que Cartovégétation, à appuyer notre réseau pour affronter différents risques majeurs : l'élection potentielle de partis illibéraux mais aussi la multiplication de méga data centers aux impacts énormes sur l'énergie, l'eau, la consommation de terres agricoles et enfin les menaces croissantes sur la biodiversité et les espaces de nature.






© Isabel Lledo

ÉDITO

NOUVEAU TERRITOIRE DU FEU

Avec cinquante-deux jours de canicule, l'Ile-de-France a suffoqué cet été, comme la majeure partie de l'Hexagone. Le feu a détruit 10 % de la forêt de Fontainebleau, avant qu'une série d'incendies ne frappe la Gironde, le Var, le Gers, la Corse et les Landes.

Dès 2023, les services de l'État avaient désigné l'Ile-de-France comme « nouveau territoire de feu », mais c'est la première fois que la Région prend conscience qu'elle doit se doter d'une véritable culture du risque incendie. Valérie Pécresse, la présidente du Conseil régional, a annoncé qu'elle réunirait, prochainement, tous les acteurs de la forêt francilienne et s'est constituée partie civile pour obtenir réparation du préjudice écologique.

Le réchauffement climatique dégrade nos ressources en eau et l'air que nous respirons. En perturbant la production agricole, il menace directement le coût et la qualité de notre alimentation. C'était la thématique de notre séminaire de rentrée.

Ce dont l'Ile-de-France a besoin, c'est d'une politique ambitieuse pour combattre ce dérèglement et ses effets. Les investissements massifs dans les centres de données et l'intelligence artificielle n'y contribuent pas. Dans tous les départements, des projets fleurissent et, souvent, nous nous y opposons. Nous ne sommes pas contre le numérique par principe, mais nous plaidons pour un usage raisonné qui respecte l'ordre des priorités.

La mobilisation contre les centres de données destinés à entraîner des modèles d'intelligence artificielle toujours plus puissants n'en est qu'à ses débuts, mais FNE Ile-de-France est aux avant-postes de ce combat. Dans tous les départements franciliens, la résistance s'organise et ce numéro de *Liaison* en rend compte. Nous avons également convoqué des experts : Valérie Masson-Delmotte et Philippe Schmit, qui alimentent nos réflexions grâce à leurs connaissances scientifiques.

Dans cette lutte l'Ile-de-France n'est pas isolée, FNE national coordonne les différentes initiatives qui fleurissent un peu partout et nous suivons, au jour le jour, les mobilisations qui secouent l'Amérique du Nord et plusieurs pays européens.

Partout des citoyens se lèvent pour refuser un avenir déshumanisé que l'on veut nous cacher; c'est une bataille que nous gagnerons ensemble. Enfin, la captation de près de 7 Twh/an d'électricité soit plus de 10 % de la consommation francilienne annuelle de 2025 va totalement obérer la transition énergétique de notre région et priver des millions de Franciliens d'accès à cette transition.

Le Bureau de FNE Ile-de-France

SOMMAIRE


© Catherine Giobellina
04



© Francis Redon
11


18

ACTUALITÉ
De canicules toujours plus fréquentes et des sécheresses toujours plus sévères.
Massif forestier de Fontainebleau
La forêt en feu **04 - 05**

ESSONNE
La prolifération des data centers l'exemple de l'Essonne **06 - 08**

JURIDIQUE
Data center : un encadrement juridique « clé en main » **09**

SEINE-ET-MARNE
Dix raisons de dire non au mega data center à Fouju **10**

SEINE-SAINT-DENIS
Le Bourget : le data center a tout faux ! **11**

HAUTS-DE-SEINE
À Meudon, tapis rouge pour les data centers **12**

YVELINES
L'implantation des data centers dans les Yvelines s'amplifie **13**

VAL-DE-MARNE
Spéculation en Val-de-Marne **14**

VAL-D'OISE
Un deuxième data center en projet à Cergy-Pontoise
FNE Val-d'Oise saisit la préfecture **15**

URBANISME
La grande illusion du PLU bioclimatique de Paris **16**

PROTECTION DES SOLS
Reconnaître l'importance des sols un financement europpéen obtenu par la DRIEAT **17**

ÉCOLOGIE POPULAIRE
(Re)donner du pouvoir d'agir aux habitants de Seine-Saint-Denis **18**

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
FNE Seine-et-Marne : sensibilisation et éducation à la protection de l'environnement **19**

À LIRE
- *Les terres agricoles objets légitimes de mobilisation*
- *L'eau, un bien commun vital*
- *Le coût du nucléaire* **20**



Des canicules toujours plus fréquentes et des sécheresses toujours plus sévères

Après un été caniculaire sans précédent, le manque de précipitations et les sécheresses en Ile-de-France ont des conséquences majeures sur notre ressource en eau et sur notre santé.

Les canicules (soit une température élevée jour et nuit de plus de trois jours) s'allongent au fil des années : **15 jours en 2003, 33 en 2022 et 52 en 2026**, avec des conséquences importantes sur la santé humaine et les écosystèmes. Pour celle de juin, Santé publique France a décompté près de 3 000 décès liés à la chaleur en Ile-de-France, dont 82,4 % chez les personnes de plus soixante-cinq ans.

UNE RÉGION QUI ÉTOUFFE

La Région est ainsi celle ayant enregistré le plus important excès de décès. Et pour cause, de nombreuses habitations franciliennes sont des bouilloires thermiques, 65 % des logements parisiens étant jugés insuffisants pour assurer un confort l'été.

Paris brille par son inadaptation, se classant comme la capitale européenne la moins bien adaptée aux vagues de chaleur. La densification humaine et le manque de végétalisation reflètent cette impréparation : 31 % de la population régionale réside dans des îlots fortement vulnérables à la chaleur, tandis que les toits en zinc transforment plus de 100 000 logements parisiens en de véritables fours. La vulnérabilité de l'Ile-de-France aggrave ainsi les conséquences de la canicule sur notre santé physique comme psychique.

DES SÉCHERESSES MULTIPLES

La Région a cumulé les trois types de sécheresses : météorologiques, agricoles et hydrologiques (baisse du niveau des nappes souterraines). En juin, les précipitations n'ont atteint que la moitié des quantités moyennes mensuelles sur la petite couronne et seulement 5 % des normales pour les quelques petites gouttes du mois de juillet. Avec une baisse généralisée des débits, plusieurs stations hydrologiques des grandes rivières sont proches de l'alerte. À la mi-juillet, les débits de la Marne et de la Seine sont passés sous leurs seuils de vigilance, respectivement fixés à 32 m³/s et 64 m³/s. De nombreuses petites rivières et rus sont à sec, par exemple, le Réveillon et le Fusain ont dépassé les seuils de crise.

UNE AGRICULTURE À SEC

Dans les Yvelines, les cultures de maïs, betterave et tournesol accusent déjà des estimations de perte allant de – 40 à – 50 %. En Seine-et-Marne, les cultures de blé et de colza sont résilientes, mais la filière betterave est lourdement touchée, – 20 % de rendement selon le sucrier TEREOS avec des pointes localement de – 50 % à – 60 %. La production laitière chute aussi de 30 % en raison du mal-être des bovins, tandis que les élevages de volailles et de porcins déplorent des millions de morts.

Des températures de plus de 40°C ont asséché les sols qui perdent leur porosité, surtout dans la Brie (limons sur argiles ou calcaires). Lors de fortes pluies, l'eau pourrait alors ruisseler sur des sols devenus imperméables.

La loi d'urgence agricole favorise un modèle productiviste en facilitant les prélèvements d'eau et en fragilisant la protection des points de captage, déjà menacés par de nombreuses pollutions.

L'agriculture doit s'adapter aux conditions climatiques et rompre avec le modèle de forte croissance hérité des années 1950 à 1980. Les modèles durables existent et la recherche scientifique doit être développée.

L'adaptation et l'atténuation au réchauffement climatique doivent être la priorité des politiques tout en assurant une viabilité économique. Les alertes du GIEC n'ont pas suffi, mais les canicules et leurs conséquences sont là pour nous le rappeler.

Anouk HAMZA
Chargée d'animation du GT Santé-Environnement

Michel RIOTTOT
Président d'honneur de FNE Ile-de-France et pilote du GT Santé à FNE Ile-de-France.



Incendie à Forges-les-Bains (78) © Catherine Globellina



Champ de maïs desséché à Guérard (77)



Prairie desséchée (77)



Traitement des routes au lait de chaux afin de limiter les effets de la chaleur sur le bitume (ressuage) à Mouroux (77) © Jane Buisson

Massif forestier de Fontainebleau
La forêt en feu

Les feux de juillet 2026 ont impacté 2 000 ha soit environ 10 % du massif réputé pour la richesse exceptionnelle de ses paysages, de sa faune et de sa flore et son rôle de « poumon vert » de l'Ile-de-France. Ils ont ému bien au-delà de la sphère des habitants des villages riverains, des « usagers » qui le fréquentent, des naturalistes et autres amoureux de la forêt, tant il est chargé d'histoire et de symbolique.

Alors que les surfaces incendiées en France ont été divisées par deux entre les périodes 1980-1999 et 2000-2024 grâce aux progrès de la prévention et de la lutte, la situation s'infléchit du fait de l'impact du changement climatique, avec des forêts de plus en plus exposées à des conditions favorables aux incendies, et un accroissement de leur intensité et de leur étendue.

UNE CATASTROPHE ANNONCÉE ?

Depuis février 2023, les départements franciliens sont classés comme « nouveau territoire de feu ». L'arrêté interministériel du 13 avril 2026 classe à risque incendie les massifs de Fontainebleau, des Trois Pignons, de la Commanderie et de Nemours-Poligny. De son côté, le CNRS[1] produisait en avril 2026 une expertise scientifique collective sur la vulnérabilité des interfaces urbaines face aux incendies de forêt et sur les stratégies d'adaptation.

En considération du risque élevé de départ et de propagation d'incendies, l'arrêté préfectoral du 7 juillet portait interdiction de fréquentation de la forêt domaniale des Trois Pignons dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne. Peine perdue, le feu se déclarait en forêt des Trois Pignons le 12 juillet, puis dans le secteur de la Faisanderie le lendemain, causé dans les deux cas par la main de l'homme.

L'APPEL DES ASSOCIATIONS

Les 41 co-signataires de la tribune inter-associative lancée par l'ANVL[2] demandent de tirer les vraies leçons de cette catastrophe et de mieux anticiper le risque. Rappelant que la décarbonation doit passer par une réflexion globale sur l'aménagement du territoire et sur le rôle des forêts pour atteindre cet objectif, elles recommandent de :

- stopper l'artificialisation, principal obstacle à la résilience climatique et écologique de la forêt,
- améliorer la résistance de la forêt face aux changements climatiques et aux risques engendrés, en respectant ses caractéristiques écologiques et paysagères,
- privilégier une sylviculture diversifiée prenant en compte la naturalité des écosystèmes, limiter les résineux, étudier l'extension du réseau des réserves biologiques intégrales,
- lancer une étude pluridisciplinaire sur les impacts de l'incendie, notamment sur la biodiversité, et sur les modalités de restauration des écosystèmes,
- attribuer à l'ONF[3] les moyens lui permettant d'assumer optimalement ses missions de protection, surveillance et sensibilisation du public.

ET APRÈS ?

Dans un contexte où elle demande à l'État d'engager une réflexion sur la régionalisation des forêts publiques, la Région annonce des mesures pour protéger les forêts franciliennes et promet de réunir une conférence pour élaborer d'ici à la fin de l'année un référentiel commun des bonnes pratiques de prévention.

Côté ONF, on prévoit une étude postincendie des sols, des essences et des paysages, des moyens alloués à la biodiversité avec de nouvelles parcelles laissées en libre évolution, la diversification et la régénération naturelle, des plantations n'intervenant pas avant quatre ans. Le comité de pilotage extraordinaire de Fontainebleau Forêt d'exception® dédié aux incendies, devrait préciser le plan d'action, il pourra s'appuyer sur les recommandations du Comité français de l'UICN[4].

Jane BUISSON

Vice-présidente de FNE Seine-et-Marne
Pilote du groupe de travail agriculture-forêt de FNE Ile-de-France

1. Centre national de la recherche scientifique
2. Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau
3. Office national des forêts
4. Union internationale pour la conservation de la nature

Institut Paris Région - Comment concilier biodiversité et défense des forêts contre les incendies en Île-de-France ? Note rapide incluant la cartographie du risque « Feux de forêt » (juin 2026)

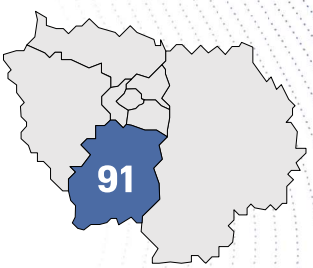


Après l'incendie - Réserve biologique dirigée de la Haute Borne © ONF



Après l'incendie - Réserve biologique intégrale du Rocher de la Combe touchée sur plus de 90 % de sa surface © ONF

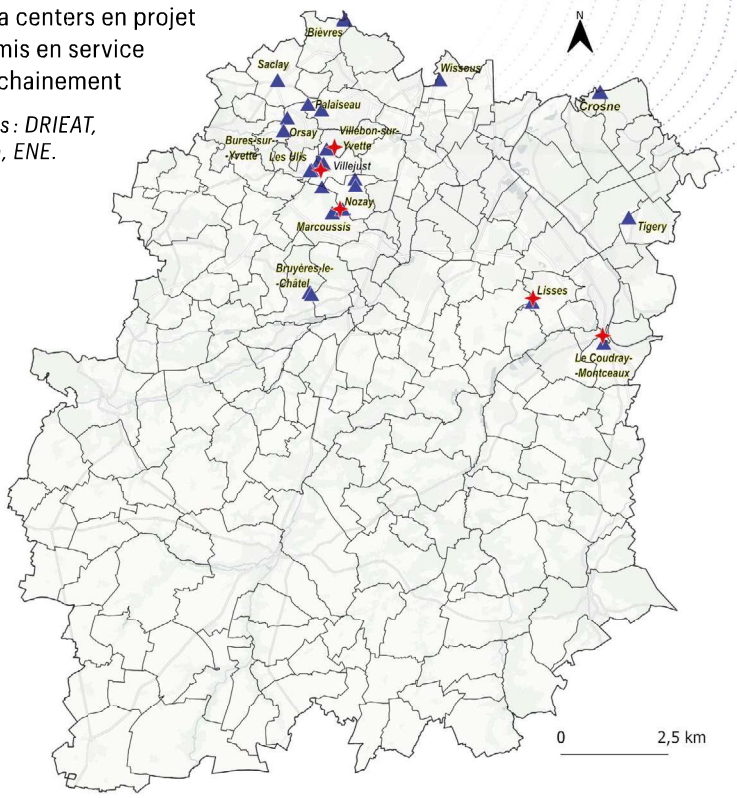
La prolifération des data centers
l'exemple de l'Essonne



Il aura suffi d'un projet d'implantation d'un data center à Nozay dans l'Essonne pour créer les conditions d'un rejet commun des associations locales, justifié par une atteinte environnementale majeure dans le département déjà fortement impacté par ces équipements (Lisses, Wissous, Les Ulis, Marcoussis…). Dix data centers ont déjà été autorisés et sont en service en Essonne. Plusieurs existent depuis longtemps au sein d'entreprises locales et beaucoup de projets sont en cours d'examen.

▲ Data centers en service
✦ Data centers en projet ou mis en service prochainement

Sources : DRIEAT, EnRezo, ENE.



Essonne Nature Environnement a proposé à Valérie Masson-Delmotte d'animer un débat avec plusieurs partenaires institutionnels auprès du réseau associatif essonnien. C'est ainsi que le 30 mai dernier, nous nous sommes retrouvés au domaine départemental de Montauger, après l'assemblée générale de la fédération, avec les invités suivants : Valérie Masson-Delmotte, directrice de recherche au Commissariat de l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA), Nicolas Méary, vice-président du conseil départemental chargé de la Transition écologique, Patrick Poiret, responsable de l'unité territoriale de la DRIEAT en Essonne, Simone Saillant, directrice départementale des territoires de l'Essonne, et Philippe Schmit, ancien président de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Jean-Pierre MOULIN
Président d'Essonne Nature Environnement



Assemblée générale d'ENE le 30 mai 2026 © Jean-Pierre Moulin

Valérie Masson-Delmotte lance le débat

Voici la synthèse des réflexions de Valérie Masson-Delmotte et les points-clés.



Valérie Masson-Delmotte, directrice de recherche au CEA

Je fais une veille sur les publications scientifiques ainsi que sur les rapports liés à l'empreinte environnementale des data centers. J'ai eu l'occasion également d'intervenir à la demande du comité éthique et scientifique de l'agglomération Paris Saclay.

Les data centers sont des infrastructures associées à une forte consommation d'électricité pour le matériel informatique, mais aussi pour son refroidissement, et sont équipés de générateurs de secours diesel pour assurer leur fonctionnement en cas de coupure électrique.

Leur développement s'accélère au niveau mondial, notamment depuis 2015, et il est tiré à la hausse par la demande de puissance pour certains aspects de l'IA. Les plus de 11 000 centres de données mondiaux consomment environ 1,5 % de la consommation totale d'électricité dans le monde, en 2024, et un doublement est attendu d'ici à 2030. Il y a donc un enjeu sur la capacité de production d'électricité bas carbone et sa disponibilité en substitution aux énergies fossiles, avec une large incertitude au-delà de 2030.

40 % des data centers sont localisés aux États-Unis d'Amérique, où ils consomment 5% de la demande électrique (9% prévus d'ici à 2030). Leur approvisionnement électrique se fait à partir d'électricité produite avec du nucléaire (20 %), des renouvelables (24 %), mais aussi du charbon (15%) et du gaz (40%).

Pour des enjeux de maîtrise et de traitement local des données européennes et de compétition par rapport aux technologies liées à l'IA, la Commission européenne vise à tripler les capacités d'ici à 2035.

La réutilisation de la chaleur fatale est très difficile et la seule obligation est une analyse coût-avantage et la mise en place d'un raccordement (pour usage potentiel ultérieur). La France est attractive du fait de sa connectivité et de sa capacité (actuellement excédentaire) de production et distribution d'électricité bas carbone. Les investissements étrangers dans le secteur des data centers sont très élevés.

La loi de simplification administrative du 26 mai 2026 introduit une définition spécifique des data centers dans le code de l'Urbanisme (où, précédemment, ils étaient traités comme des entrepôts) en plus du code de l'Énergie ; et la possibilité de bénéficier de la qualité de « projet d'intérêt national majeur » avec une procédure accélérée et la délivrance de l'autorisation d'urbanisme par le préfet (avec possibilités de dérogations aux règles d'urbanisme sur leur hauteur).

Avant l'essor de l'IA générative, les data centers représentaient, en 2022, environ 46 % de l'empreinte carbone des usages du numérique en France, soit 13,5 millions de tonnes de CO_2 (ADEME).

L'ARCEP et l'ADEME observent une forte augmentation du nombre de data centers, de leur puissance (>100-200 MW) et de leur utilisation entraînant une hausse rapide de leur consommation d'électricité (+12 % en 2024). La forte hausse d'implantations de data centers est particulièrement marquée en Ile-de-France (deux tiers des data centers installés) avec des concentrations autour des postes très haute tension et tout particulièrement dans l'agglomération Plaine Commune et l'agglomération Paris Saclay. Les projections de consommation électrique des data centers à Paris Saclay ou en Ile-de-France suggèrent que, à horizon 2050, leur consommation électrique pourrait être équivalente à celle de tous les autres usages.

L'implantation territoriale fait émerger de nouvelles problématiques :

- pas de vision agrégée pour les collectivités territoriales, difficultés d'articulation avec les stratégies environnementales (PCAET) ;
- différents régimes (installations classées) selon leurs équipements (stockage de combustibles sous le seuil Seveso pour chaque site), pas de base de données du nombre de générateurs de secours ;
- les data centers sont secourus par des groupes électrogènes (diesel) de forte puissance, qui fonctionnement au gazole ou HVO et, dans tous les cas, émettent de grandes quantités de polluants ;
- les data centers émettent une grande quantité de chaleur (panache de chaleur) pouvant produire des effets d'îlot de chaleur ou renforçant le stress thermique (en cas de conditions météorologiques défavorables type dôme de chaleur) (pouvant aussi exacerber l'assèchement des sols et de la végétation) ;
- cela présente des enjeux sanitaires pour les personnes exposées à la chaleur et aux polluants atmosphériques (enjeu de santé publique) ainsi que pour la végétation exposée à la pollution et à la chaleur (enjeu pour les trames vertes) ;
- il n'y a aujourd'hui pas de cadre méthodologique pour évaluer les conséquences environnementales et locales ;
- les études d'impacts sont insuffisantes et n'intègrent pas le changement climatique, ni les études de danger combiné - en cascade ;
- il manque aussi un dispositif d'évaluation des retombées économiques réelles pour le territoire, par rapport notamment aux bénéficiaires directs des investissements dans les data centers.

Je termine ma présentation en soulignant l'importance d'éviter le *greenwashing*, y compris en lien avec les projets de recherche et développement.

Les projets d'implantation de data centers qui se multiplient actuellement en Île-de-France permettent de mesurer la pertinence de l'intervention de Valérie Masson-Delmotte.

Les précisions de Philippe Schmit



Philippe Schmit, ancien président de la MRAe

Je tiens à remercier Mme Valérie Masson-Delmotte, ses propos rejoignent en effet très largement les observations formulées par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France dans ses avis rendus.

Il me paraît utile d'apporter quelques éléments complémentaires.

Le premier concerne la question de la redondance des données, notamment s'agissant des grandes plateformes numériques (GAFAM). Afin de garantir la sécurité et la disponibilité des données hébergées, celles-ci sont généralement stockées en plusieurs exemplaires. Ainsi, une même donnée peut être répliquée sur trois infrastructures distinctes générant une consommation énergétique significative.

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause la nécessité de cette sécurisation des données, mais plutôt de s'interroger sur l'opportunité de développer d'autres modes de stockage permettant notamment de distinguer les données fréquemment utilisées de celles qui le sont très rarement, afin de réduire la consommation électrique globale de ces installations.

S'agissant de l'agrément délivré par le préfet de Région, si celui-ci présente une réelle utilité, il convient néanmoins de relever que la plupart des dossiers examinés ces dernières années prévoient la valorisation de la chaleur fatale sans que celle-ci ne soit effectivement mise en œuvre dans le cadre des projets présentés.

Mme Masson-Delmotte a également évoqué la question de la récupération de la chaleur fatale. Il s'agit effectivement de l'une des principales difficultés associées à l'exploitation des centres de données. À ce jour, les exemples de data centers dont la chaleur fatale est effectivement récupérée et valorisée demeurent très peu nombreux.

Cette situation résulte notamment d'une difficulté d'articulation entre, d'une part, les opérateurs, qui cherchent légitimement à évacuer cette chaleur de la manière la plus simple et la moins coûteuse possible, et, d'autre part, les collectivités territoriales, qui pourraient avoir intérêt à la récupérer dans le cadre de réseaux de chaleur. Toutefois, faute d'une planification suffisamment anticipée des implantations de centres de données, ces collectivités ne sont pas en mesure d'organiser à temps la création ou l'extension des infrastructures nécessaires à cette valorisation.

L'Autorité environnementale d'Île-de-France a également cherché, dans le cadre de ses avis, à éclairer les maîtres d'ouvrage, les autorités décisionnaires et le public sur les risques susceptibles d'être associés à la présence de lignes à très haute tension à proximité des habitations ou des équipements publics, compte tenu des champs électromagnétiques qu'elles génèrent, qu'elles soient aériennes ou souterraines.

L'Autorité environnementale a, à plusieurs reprises, regretté l'insuffisance des analyses présentées, sur ce sujet.

Enfin, au cours des débats, la question de la souveraineté numérique a été évoquée. Si les centres de données peuvent naturellement contribuer à cet objectif, il convient d'appréhender l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique. La dimension logicielle, notamment, mérite une attention particulière, dans la mesure où le stockage des données ne constitue, à lui seul, qu'une composante limitée des enjeux liés à la souveraineté numérique.

Essonne Nature Environnement



Villejust © Valérie Masson-Delmotte

Data center : un encadrement juridique « clé en main »

Alors que la start-up nation promeut depuis une décennie le développement d'infrastructures favorisant l'économie numérique au détriment des ressources minérales et de nos objectifs climatiques, l'encadrement juridique des centres de données évolue de manière contradictoire. Se bornant dans un premier temps à un rôle de régulation, l'État assume désormais le rôle interventionniste d'incubateur de data center pour imposer ces projets dans des territoires de plus en plus hostiles, ou de moins en moins dupes.



Le projet du data center de Fouju sur des terres agricoles © Maxime Colin

Les centres de données sont des opérations immobilières et industrielles complexes qui impliquent des risques financiers considérables et le respect de nombreuses normes relevant du code de l'Urbanisme, du code de l'Environnement comme du code de l'Énergie. Cet encadrement sporadique s'est sédimenté durant la décennie passée sans permettre l'émergence d'un cadre juridique consolidé. Cette situation, associée au projet politique d'attirer les acteurs de l'IA, qu'illustre parfaitement la formule « *Plug, baby, plug !* » d'Emmanuel Macron lors d'un sommet sur l'intelligence artificielle en février 2025, a créé un appel d'air pour les projets de data center des géants du secteur, fortement intéressés par le vide juridique français et sa production excédentaire d'électricité décarbonée.

Les data centers sont extrêmement consommateurs d'énergie, ce qui implique pour ces usines d'être raccordées aux lignes électriques à haute tension. Les serveurs informatiques produisent une chaleur telle que les technologies de refroidissement sont très coûteuses en eau, en électricité et en fluides réfrigérants (très polluants). Les puces informatiques, les batteries au lithium et les ordinateurs concentrés dans ces espaces créent un risque incendie que l'État n'a pas suffisamment encadré. La nécessité d'assurer une continuité dans le stockage de données implique l'usage de générateurs de sécurité fonctionnant aux hydrocarbures, ce qui accroît la pollution atmosphérique de ces installations ainsi que le risque industriel en cas d'incendie. Or la nomenclature des installations classées n'a pas été amendée pour couvrir les risques et impacts très spécifiques des data centers.

En juin dernier, la Région Ile-de-France s'est dotée d'une stratégie régionale pour un numérique responsable, comportant des « bonnes pratiques » pour les acteurs du secteur. Pourtant, les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) franciliens n'ont pas anticipé l'émergence de centaines de projets de data center dans la Région, alors que l'ensemble des trajectoires fixées convergent vers une réduction de la demande en électricité et un essor de la sobriété énergétique. Comment, en effet, concilier une trajectoire de sobriété énergétique avec l'explosion de la demande en électricité qu'implique l'apparition d'un seul projet de data center sur le territoire (le projet campus IA consommera à lui seul 30% de l'électricité consommée sur le territoire francilien) ?

GABEGIE FONCIÈRE ET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Sur le plan de l'aménagement du territoire, de la lutte contre l'artificialisation et de la nécessaire planification associée à l'explosion des data centers, aucune norme nationale n'a été introduite, d'où le retard latent des régions à réglementer la filière. Le SDRIF-E francilien a été récemment révisé, ce qui lui a permis d'intégrer des objectifs réglementaires relatifs aux centres de données dans un sens de réduction de l'impact spatial et de réduction de la consommation énergétique des projets. Les objectifs réglementaires demeurent pourtant rédigés de manière trop évasive pour constituer des normes contraignantes applicables aux projets de data center tandis que les SCOT et PLU n'ont pas encore intégré de limitations.

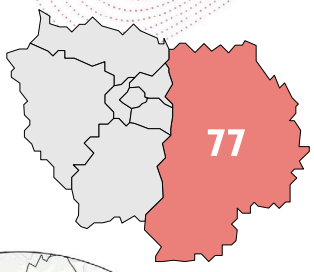
Confrontés à cet essor industriel hors norme, les citoyens ne peuvent ni compter sur une législation contraignante ni sur une planification locale protectrice pour s'opposer à l'intelligence artificielle, ils devront donc se satisfaire des outils éprouvés de la démocratie environnementale pour éviter de vivre dans des déserts pollués, comme le regrettent amèrement les habitants du Chili, cet autre eldorado de l'IA…

Maxime COLIN

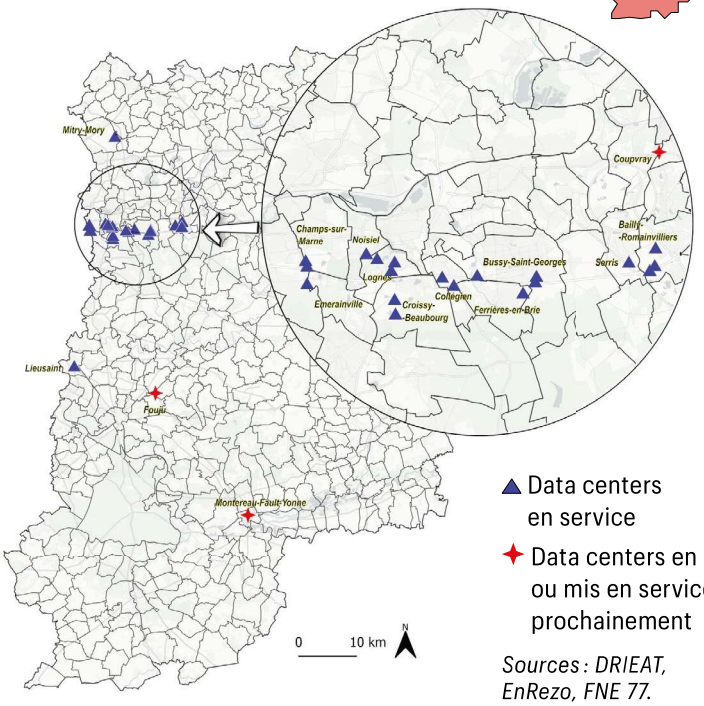
Juriste en droit de l'environnement

FNE Ile-de-France

Dix raisons de dire non au mega data center à Fouju



Le Campus IA est un projet hors norme ! Il consommerait 70 hectares de terres agricoles en totale contradiction avec la zéro artificialisation nette. Il regrouperait onze centres de données nécessitant la puissance électrique d'une centrale nucléaire. Ce gigantisme mettrait à mal la nécessaire décarbonation de l'Ile-de-France ainsi que notre souveraineté numérique..



Sources : DRIEAT, EnRezo, FNE 77.

- **Projet prévu sur des terres agricoles de bonne qualité** 90 ha au total, dont 70 artificialisés. Le SDRIF de la Région Ile-de-France prescrit d'utiliser en priorité des friches industrielles (obligation réglementaire n°126).
- **Gigantisme du projet** c'est le plus grand d'Europe. 50 milliards d'euros investis par un consortium international (Émirats arabes unis, États-Unis, France). Onze centres de données à alimenter, à refroidir... Ce projet ne garantit aucunement la « souveraineté numérique » française.
- **Consommation électrique hors norme :** puissance de raccordement THT 1 400 MW (supérieure à la production d'une centrale nucléaire).
- **Choix énergivore du refroidissement par air :** près de 700 groupes froids (ventilation) sur les toitures, susceptibles d'entraîner, entre autres, des risques sanitaires.
- **613 groupes électrogènes de secours** en cas de panne électrique, testés chaque mois (émissions CO_2). Plus de 30 000 tonnes de fioul HVO (huile végétale importée) stockées dans plusieurs centaines de cuves.
- **Gigantesque chaleur fatale** produite par les équipements des centres de données équivalant au chauffage utile pour 200 000 logements. Les utilisations dérivées potentielles de cette chaleur sont largement sous-dimensionnées. Risque de création d'îlots de chaleur de un à dix kilomètres autour du site, selon les études.
- **Pollution atmosphérique.** Les micro-fuites dans les fluides réfrigérants, de l'aveu même du fabricant, rejettent 15 tonnes par an de polluants éternels (PFAS) dans l'atmosphère.
- **Nuisances sonores :** groupes froids, groupes électrogènes, centrale de traitement d'air, sous-station électrique, auxquelles s'ajoutent les nuisances sonores et encombrement du trafic routier (cumulées avec le projet voisin de prison), en l'absence de réseau de transports en commun développé à proximité.
- **Dérèglement cumulé.** Ce projet, dont l'implantation s'inscrit dans une suite de ZAC, le long de l'autoroute A5, sur une dizaine de kilomètres, participe grandement au dérèglement cumulé de l'écosystème local de la faune et du réseau hydrique, supprimant, coupant les corridors écologiques et la configuration des rus. Autant d'enjeux peu pris en compte par les mesures de compensation envisagées.
- **L'enjeu paysager** qualifié de « modéré » apparaît contre-intuitive au regard de la surface du projet (90 ha), de sa composition avec des bâtiments de 20 m de hauteur, des cheminées allant de 29 à 31 m, dans un paysage agricole ouvert et largement horizontal.
- **La mobilisation contre le projet.** Le préfet, très pressé (par qui ?) a publié les arrêtés d'autorisation le 29 juillet. FNE Seine-et-Marne et FNE Ile-de-France avec d'autres associations s'apprêtent donc à déposer des recours contre ces décisions qui autorisent un giga projet dangereux pour la biodiversité, la santé humaine et qui comporte des irrégularités flagrantes.

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !

AGIR DÈS MAINTENANT POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

FNE Île-de-France va déposer une série de recours contentieux pour demander l'annulation des autorisations obtenues par Campus IA.

Une cagnotte et une pétition lancées en ligne nous aideront à porter ce combat en justice.

Vous pouvez **faire un don** ou **signer la pétition** en scannant le QR code ci-dessous.

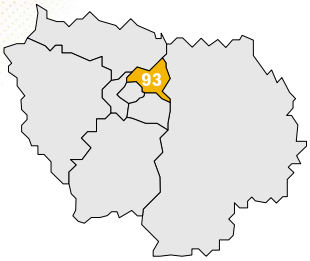
Bon à savoir : après déduction fiscale, un don de **30 €** vous revient à seulement **10,20 €**.

Jean-François DUPONT

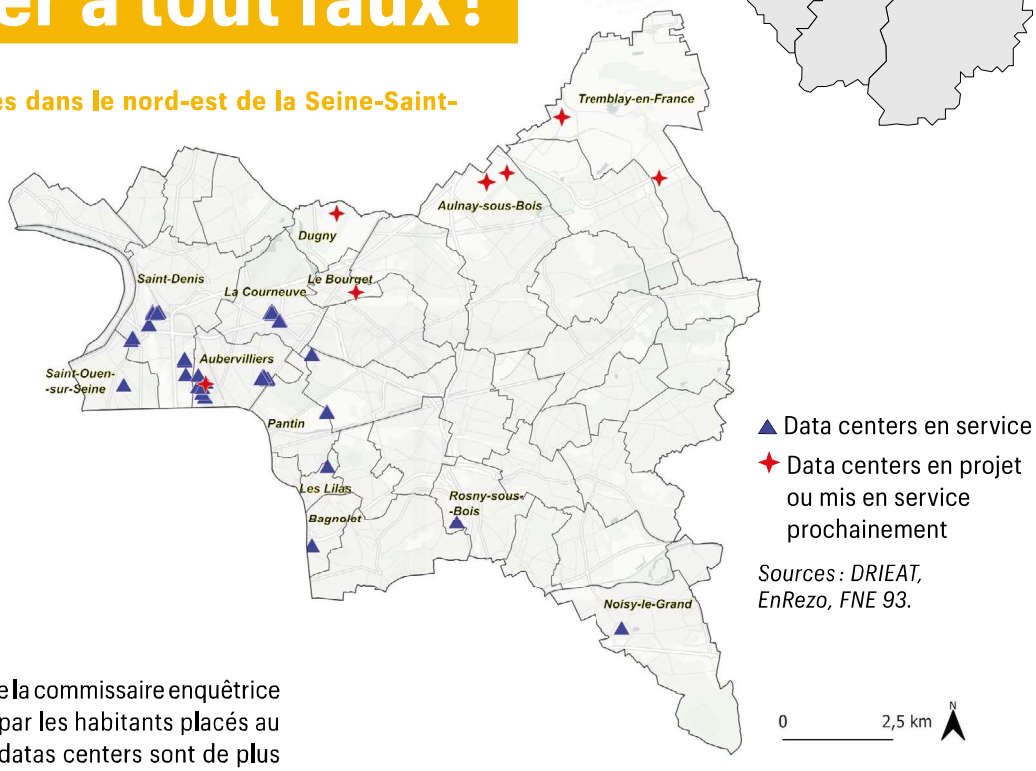
FNE Seine-et-Marne

Le Bourget

Le data center a tout faux !



Des derniers data centers implantés dans le nord-est de la Seine-Saint-Denis, celui du Bourget n'est pas le plus imposant, mais c'est celui qui a suscité la mobilisation la plus véhémente contre son installation.



Aux ingrédients connus accompagnant les projets habituels de data center concernant consommation électrique, nuisances sonores, mauvaise gestion de la chaleur fatale, risques technologiques, se sont ajoutés, ici, les impacts liés à une implantation en zone urbaine dense où se côtoient zones résidentielles, établissements recevant du public, établissements sensibles.

UNE CONCERTATION OUBLIÉE

À l'issue de l'enquête publique, le rapport de la commissaire enquêtrice a mesuré la profonde défiance exprimée par les habitants placés au cœur du projet. Alors que les projets de datas centers sont de plus en plus contestés, leur acceptabilité nécessite concertation et large débat public bien en amont d'une enquête publique, souvent ressentie comme une simple procédure d'enregistrement. Au Bourget, les trois cents contributions exprimées dans cette enquête publique, qui ont été amplifiées par la participation « virulente » de cinquante habitants à la dernière permanence de la commission d'enquête, ont démontré cette lacune de participation démocratique.

UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE INCOMPLÈTE

En premier lieu, les réserves de la commissaire enquêtrice dans le rapport d'enquête publique ont clairement exprimées les lacunes du dossier d'étude d'impact et leurs conséquences quant à la mauvaise information du public :

- étude acoustique insuffisante,
- mesures de la qualité de l'air non représentative,
- effets de la décomposition des fluides frigorigènes.

En deuxième lieu, le maître d'ouvrage aurait dû joindre à son propre diagnostic les études environnementales réalisées sur la même période par l'EPT Paris Terres d'Envol dans le cadre de son PLUi. Cette zone industrielle en friche, incluant le projet SEGRO, était reconnue comme *« zone favorisant la pollution de l'air, tandis que le bruit cumulé en journée est également préoccupant » « L'exposition forte de la population au bruit caractérise cette zone de projet, alors que les habitants sont de plus exposés à des concentrations en polluants supérieures aux valeurs limites. »*. L'ensemble de ces enjeux conduisaient ainsi à réduire des impacts déjà existants pour l'aménagement futur du territoire.

Habitants et associations ont insisté de plus sur la proximité de la gare de triage de Drancy-Blanc Mesnil qui soulève des questions de sécurité. Le périmètre de risque associé à cette infrastructure interagira avec celui du data center et accroîtra les dangers potentiels. Il faut, enfin, noter que ce projet de data center s'inscrit dans un PPI (plan particulier d'intervention) qui nécessite d'interrompre tout



© Francis Redon

système de ventilation et de climatisation en cas d'alerte, ce qui est notoirement incompatible avec le projet proposé.

En dernier lieu, le maire du Bourget a retiré, dès son élection, le permis de construire accordé pour ce projet par son prédécesseur, le 13 mars 2026. Dans une ordonnance du 28 juillet 2026, le TA de Montreuil a confirmé cette annulation pour non-conformité au PLU du Bourget.

Alors que l'autorisation environnementale a été accordée pour ce projet par le préfet de Seine-Saint-Denis, un collectif de riverains s'est organisé pour former un recours contre cette autorisation.

Francis REDON
Président d'Environnement 93

À Meudon, tapis rouge pour les data centers

La Région parisienne est un nœud majeur de l'échange international de données. L'Observatoire des data centers en Ile-de-France de l'Institut Paris Région en recense, aujourd'hui, 213 en activité et plus de 60 à venir. Pour les Hauts-de-Seine, l'Institut compte huit centres de données sur le territoire de Paris Ouest-la Défense (POLD), un à Clichy et neuf sur le site de la zone d'activités de Meudon-Vélizy.



Le 21 juillet 2026, la société Equinix passait devant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) pour défendre son projet d'implantation d'un nouveau data center PA15x sur la zone d'activités de Meudon et obtenir son autorisation environnementale.

Pour l'entreprise, cette réunion n'était qu'une simple formalité. En effet, les douze autorités et organismes consultés sur le dossier de 2 500 pages avaient tous, déjà, rendus un avis favorable. Le commissaire enquêteur donnait également un avis favorable en s'appuyant sur seulement 249 contributions à l'enquête publique (soit moins de 1% d'interventions sur les 30 450 habitants de Meudon en âge de participer). Constat amer de la valeur des enquêtes publiques, seul accès permis aux citoyens de prendre part aux débats publics.

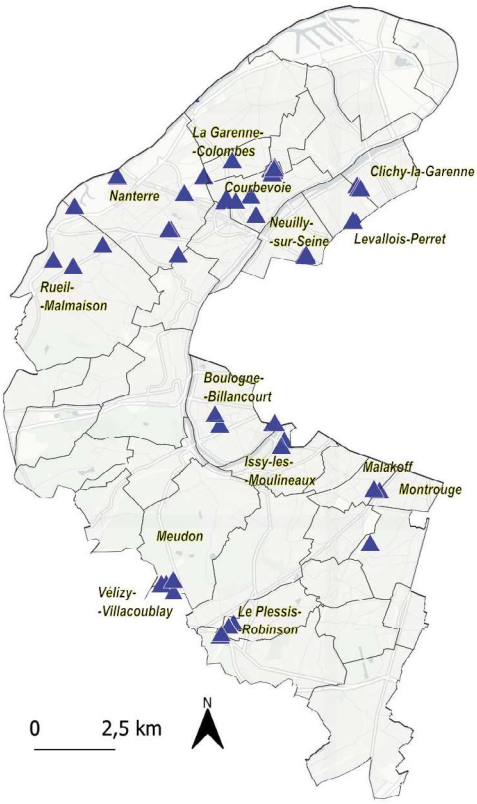
FNE Hauts-de-Seine a questionné Equinix sur plusieurs points non développés dans le dossier de demande d'autorisation environnementale et, notamment, le risque d'incendie des centres de données voisins PA13x et PA15x, où sont enterrées dix-huit cuves de carburant qui contiennent près de deux millions de litres de fioul et ce, juste en lisière de la forêt domaniale de Meudon. Pour rappel, les incendies de la forêt de Fontainebleau, du mois de juillet 2026, ont détruit plus de 2 200 hectares de forêt, soit deux fois la superficie de la forêt domaniale de Meudon. Et les incendies de centre de données ne sont pas rares (voir la base de données Aria).

Et la liste des points non abordés continuait comme le risque de pollution de la forêt par les retombées des gaz d'échappement des groupes électrogènes ou encore les PFAS dégagés par les fuites des liquides de refroidissement, le respect de la biodiversité (plus de 245 espèces animales dont 94 sont protégées), les conflits d'usage d'eau potable indispensable au fonctionnement et d'équité de la réservation de puissance auprès de RTE par rapport aux besoins de la commune, les inconnues pour la récupération de la chaleur fatale, le développement durable pour des centres de données respectueux de l'environnement par des opérations de maintenance prédictive, de recyclage, de rétrofits, de sobriété, le caractère sensible et stratégique des centres de données qui peut impliquer l'ensemble de la population limitrophe. Aucun scénario de menaces et de solutions de protection (attaque de drones) ne semble déjà élaboré.

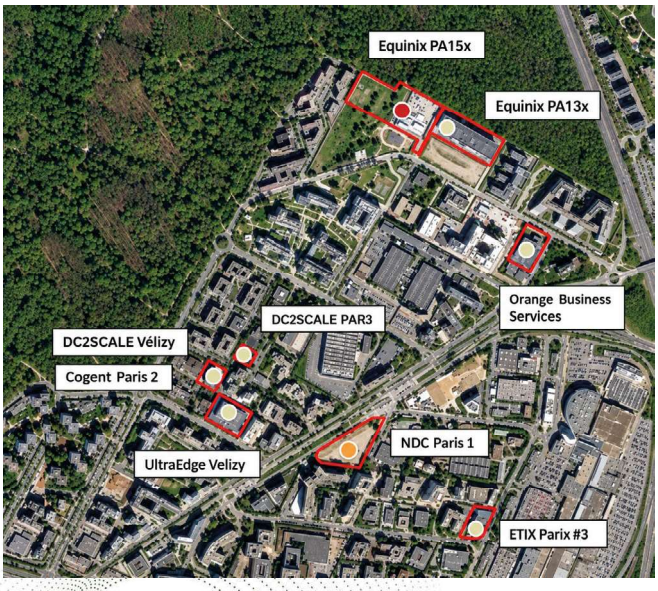
Enfin, concernant la question de souveraineté, FNE Hauts-de-Seine regrette que bientôt la France ne pourra même pas installer ses propres centres de données car les GAMAM (Google, Apple, Meta, Amazon et Microsoft) prennent les meilleures localisations, le foncier comme la production d'énergie.

C'est pourquoi FNE Hauts-de-Seine demande officiellement la création d'une commission de suivi de site pour les deux installations PA13x et PA15x, classées ICPE, comme prévu à l'article L.124-1 du code de l'Environnement, ce qui ouvrirait pour les associations habilitées le droit à l'information : relevés de consommation, analyses de l'air, du sol et de l'eau, le suivi des PUE (*Power Usage Effectiveness*), etc.

Didier VALON
Secrétaire général de FNE Hauts-de-Seine



▲ Data centers en service
Sources : DRIEAT, EnRezo, FNE 92.



Zone d'activités Meudon-Vélizy : concentration des risques ?

L'implantation des data centers dans les Yvelines s'amplifie



Après la Seine-Saint-Denis et l'Essonne, qui commencent à connaître des problèmes de saturation foncière, les Yvelines deviennent, avec le soutien des élus, un pôle important de data centers ; mais des projets récents suscitent interrogations et inquiétudes des riverains.

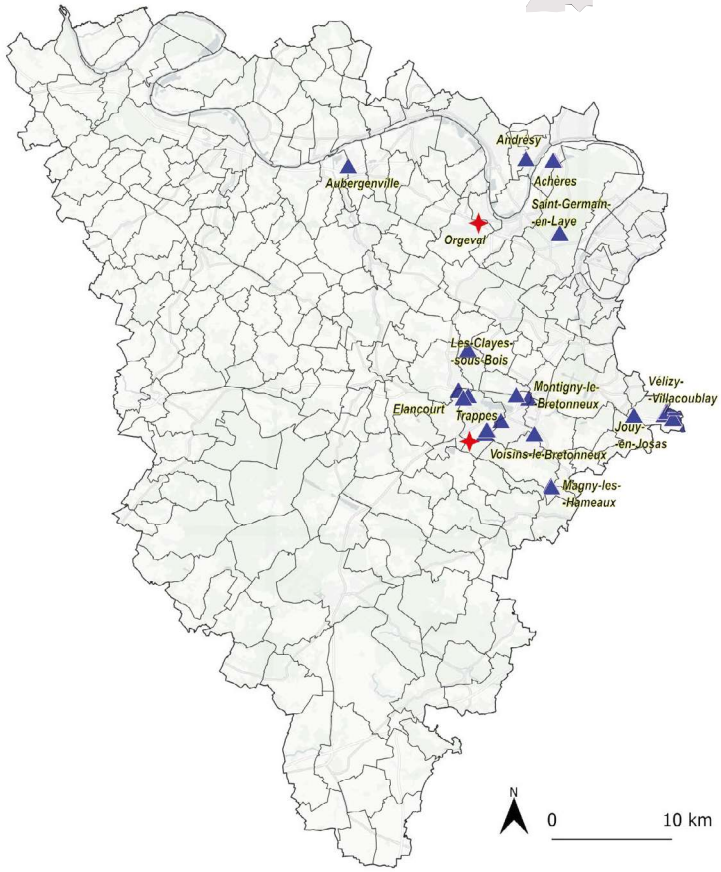
Les Yvelines accueillent depuis plusieurs années des infrastructures numériques importantes, mais le phénomène s'accélère : Saint-Quentin-en-Yvelines recensait déjà six data centers en 2020, répartis notamment entre Trappes, Élancourt, Montigny-le-Bretonneux et Magny-les-Hameaux. En 2026, trois nouveaux pôles sont en forte extension : Magny-les-Hameaux, avec le campus Telehouse, Trappes-Élancourt, avec le projet Goodman de très grande ampleur pouvant atteindre 300 MW sur 15 ha, Aubergenville avec l'extension du programme Thésée. À cela s'ajoutent les infrastructures de Vélizy-Villacoublay, de Voisins-le-Bretonneux, des projets à Orgeval et les anciens centres informatiques industriels ou télécoms (Les Clayes-sous-bois).

Il s'agit majoritairement d'une reconversion de friches industrielles, commerciales ou militaires comme à Aubergenville ou Trappes où le projet est fortement soutenu par les agglos GP&SO et SQY.

Cette stratégie vise à donner une nouvelle vie à des sites délaissés en attirant une industrie numérique en pleine croissance afin de redonner à leur territoire une image attractive pour de nouvelles entreprises.

Les élus font valoir la disponibilité foncière, la proximité avec les infrastructures énergétiques, la création potentielle d'emplois et de ressources fiscales, la possibilité de récupération de la chaleur pour le chauffage urbain.

Pourtant certains, comme la maire d'Aubergenville, se montrent prudents quant à la création d'emplois (quelques dizaines par site en moyenne) et les possibilités de raccordement à brève échéance à un réseau de chaleur dont la faisabilité reste complexe et onéreuse.



▲ Data centers en service

✦ Data centers en projet ou mis en service prochainement

Sources : DRIEAT, EnRezo, FNE 78.

ENJEUX ET RÉACTIONS LOCALES

Les surfaces utilisées sont de plus en plus importantes, de plusieurs milliers de mètres carrés à plusieurs hectares ; on note une stratégie d'extension progressive par tranche en fonction des réserves foncières (Magny-les-Hameaux, Aubergenville) ; les investissements de plus en plus élevés et souvent d'origine étrangère (Japon, États-Unis d'Amérique, Australie) ce qui interroge sur la réelle souveraineté numérique. Les processus techniques varient, mais on observe une tendance affichée par les opérateurs à évoquer dans leur communication à la presse la réduction de la consommation énergétique et d'eau ainsi que des émissions dans l'air et des impacts sonores tout en reconnaissant certaines limites.

« Les critiques nous obligent à aller vers des systèmes plus performants qui optimisent la consommation d'énergie », soutient-on chez Thésée, mais reconnaît que *« nous avons un filtre à air installé, mais cela ne suffit pas toujours »*, en référence au risque d'ammoniaque présent dans l'air.

Néanmoins, si les opérateurs cherchent à convaincre les riverains en se montrant rassurants sur les mesures environnementales et de sécurité lors des visites de sites, ceux-ci ne sont pas toujours favorables à ces implantations en faisant valoir les nuisances à venir et en s'interrogeant de plus en plus sur la nécessité de ces équipements.

Jusqu'à récemment, la mobilisation des associations locales était restée assez faible dans les Yvelines ; mais à Trappes et Magny-les-Hameaux, des associations expriment leurs inquiétudes voire leurs réticences à ces projets dans les consultations publiques et se mobilisent plus fortement.

FNE Yvelines suivra donc avec attention ces dossiers.

Marie-José JAOUEN

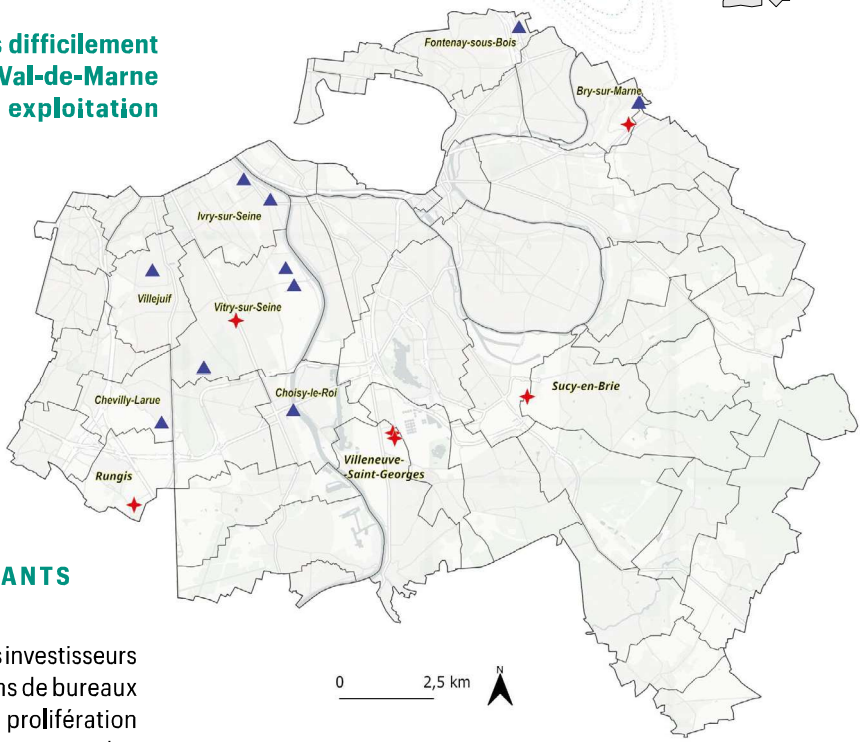
Vice-présidente de FNE Yvelines

Spéculation dans le département



Sources : DRIEAT, EnRezo, FNE 94.

Sur les 213 centres de données ou data centers difficilement comptabilisés en IDF, onze seraient situés en Val-de-Marne d'après l'Institut Paris Région dont cinq en exploitation actuellement.



La carte de l'Institut Paris Région met en évidence un doublement du nombre de centres de données en Val-de-Marne, mais surtout une très inquiétante explosion de projets spéculatifs Hyperscale d'investisseurs-développeurs prévus d'ici à 2030 dont ICADE Rungis 32 149 m², Brownfields Vitry 44 015 m², SEGRO DC Sucy-en-Brie 36 620 m² (ex-site parc sportif), PAR II A et B Goodman 138 878 m² Villeneuve-Saint-Georges, Studios 9 813 m² Bry-sur-Marne, sans compter le projet non comptabilisé de la Caisse des dépôts à Arcueil.

DES TERRITOIRES AU SERVICE DES GÉANTS DU NUMÉRIQUE

La prolifération de projets de data centers portés par des investisseurs en IDF vient prendre la place de celle des constructions de bureaux en blanc. Il est important de comprendre que cette prolifération est spéculative. Pour les investisseurs ce sont uniquement des objets financiers favorisés par des aides gouvernementales, des pions financiers qui ne représentent que des lignes dans des bilans financiers. Ils sont conçus pour être vendus et revendus à des fonds de pension, banques ou autres intermédiaires comme de simples actions ou investissements possibles sans lien avec une quelconque réalité. Ils ne répondent à aucune demande réelle initiale, aucun besoin, tout comme les 5,8 millions de mètres carrés de bureaux vides en IDF, ou l'inutile tour Triangle à Paris, ce sont des transferts d'argent rendus intéressants par des dispositifs financiers de facilitation, fiscaux ou autres.

LA MALÉDICTION DES TERRITOIRES SERVANTS

Ce sont des espaces périphériques ou de banlieues dont les ressources et le sol sont exploités pour faire fonctionner une métropole sans que les bénéfices en reviennent aux habitants locaux.

Ainsi, les data centers captent massivement la puissance électrique et saturent le réseau. Ils utilisent massivement de l'eau pour refroidir les serveurs et entrent donc en compétition avec les habitants pour l'eau potable et les agriculteurs pour l'eau pour leurs cultures. Leurs ventilateurs pour éliminer la chaleur créent une forte pollution sonore. De même, l'utilisation importante de groupes électrogènes fonctionnant au fioul ou aux carburants de synthèse pour pallier les pannes électriques va générer une pollution de l'air très toxique à la fois pour les voisins, mais aussi pour l'environnement tout en émettant des gaz à effet de serre. Enfin, ces nombreuses installations ne vont pas créer beaucoup d'emplois.

En revanche, sur le terrain, c'est une autre chanson. Pour les riverains, ces constructions nouvelles ont un impact très néfaste sur l'environnement et le menacent à terme, à leur mise en activité par leurs phénoménaux besoins en électricité, en eau, mettant en danger les approvisionnements locaux, sans parler des nuisances et pollutions sonores, magnétiques, etc.

UNE MAUVAISE ANALYSE D'ÉTAT

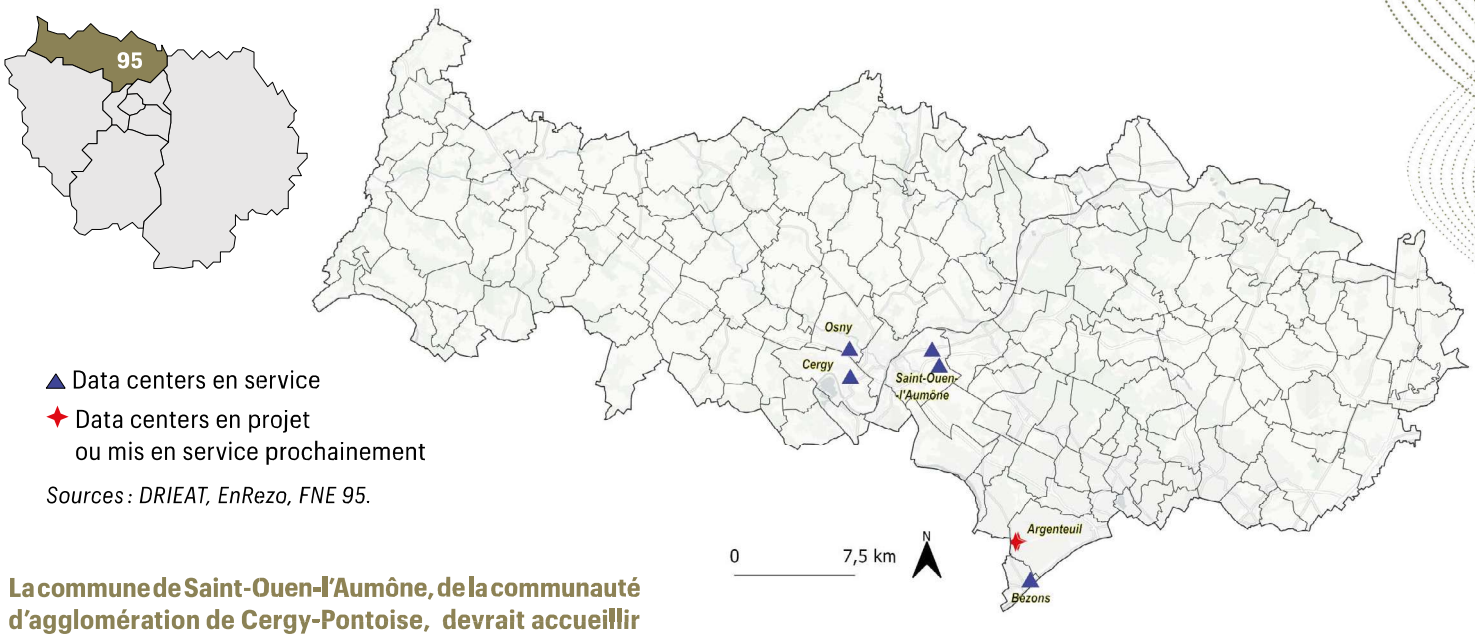
Les facilitations données par les services départementaux sous l'instigation ministérielle ont conduit à réduire toutes les étapes conduisant à ces installations et à limiter l'information du public et de sa possibilité d'agir en justice. L'utilisation massive de matériels et de technologies issues de pays hors d'Europe et le peu de création d'emplois ne sont pas un développement valorisant.

Face à un système administratif et gouvernemental refusant de planifier ou contrôler cette prolifération, ce sont les citoyens, les associations avec l'aide des avis des experts, universitaires, MRAe qui doivent pallier les risques et rappeler à l'État ses devoirs.

La contestation monte partout et à l'étranger, notamment aux États-Unis… Des moratoires sont décidés. Qu'attend la France pour limiter, planifier, anticiper les risques et les dangers ?

FNE Val-de-Marne

Un deuxième projet à Cergy-Pontoise
FNE Val-d'Oise saisit la préfecture



▲ Data centers en service
✦ Data centers en projet ou mis en service prochainement

Sources : DRIEAT, EnRezo, FNE 95.

La commune de Saint-Ouen-l'Aumône, de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, devrait accueillir prochainement son deuxième centre de données géré par OpCore.

Ce projet, nommé DC6, déployé sur une surface de plancher de 21 000 m² et d'une consommation électrique annuelle estimée à 314 GWh/an, a fait l'objet d'une consultation publique parallélisée de décembre 2025 à mars 2026.

FNE Val-d'Oise, avec l'appui d'un collectif écologiste du territoire, a rédigé un avis assorti de dix-sept demandes qui seront prochainement adressées au préfet du Val-d'Oise qui doit rendre, d'ici à la fin de l'année, sa décision relative à l'autorisation environnementale.

Alors que la Région Ile-de-France présente un intérêt stratégique pour l'implantation de centres de données (elle accueille un tiers des data centers de France), ce projet a quelques mérites : il sera déployé sur une zone d'activité et prévoit le réemploi d'un bâtiment existant, sans artificialisation supplémentaire des sols donc, dans un secteur sans enjeux d'espaces naturels ou de zones résidentielles en proximité immédiate.

LA COPIE EST CEPENDANT LOIN D'ÊTRE SATISFAISANTE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

La valorisation de la chaleur fatale (celle qui est rejetée à l'extérieur) avait été présentée au début de la consultation comme faisant partie intégrante du projet avant d'être abandonnée.

L'avis de la MRAe avait été émis sur la base de cette valorisation et n'a jamais été corrigé depuis. L'information du public a donc été biaisée sur un aspect environnemental majeur.

Précisons que c'est, en partie, la conséquence du processus de « consultation parallélisée » issu de la loi dite « industrie verte » de 2023 qui a, notamment, pour objet d'accélérer les délais d'instruction des autorisations environnementales.

Des éléments d'information sont apportés en cours, voire en fin de consultation, rendant l'étude de dossiers sur des sujets souvent techniques d'autant moins transparente pour le public.

FNE Val-d'Oise a donc rappelé que la valorisation de la chaleur fatale est imposée par le code de l'Énergie, sous réserve de sa faisabilité économique. Or dans un contexte de zone d'activité, celle-ci a tout lieu d'être.

FNE Val-d'Oise a aussi demandé que le préfet identifie, dans son arrêté d'autorisation, les circonstances (tension sur le réseau électrique, tension sur la ressource en eau, pics de chaleur locaux, risques incendies locaux, pics de pollution) dans lesquelles le service devra être suspendu.

Parmi les autres demandes :
- nous avons souhaité que soient précisés le bilan et la trajectoire carbone du projet,
- nous avons demandé une récupération des eaux de pluie plutôt que l'utilisation de l'eau potable du réseau pour le rafraîchissement des équipements en période de canicule,
- nous proposons une interdiction du recours aux groupes électrogènes (d'une puissance totale de 130 MW) pendant les épisodes de pollution ainsi que de ne pas accorder d'exemption aux valeurs limites d'émission comme le projet le prévoit.

Enfin, pour compenser, en partie, la forte consommation du data center (puissance de raccordement prévue de 40 MW), nous avons demandé l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture : le porteur de projet en a contesté la faisabilité, sans toutefois fournir d'études de portance.

Certaines des dix-sept demandes contenues dans cet avis concernent des obligations réglementaires. Il y a donc un levier pour inciter la préfecture et les collectivités partenaires à obtenir du porteur de projet qu'il revoie sa copie.

FNE Val-d'Oise sera vigilante.

FNE Val-d'Oise

La grande illusion du PLU bioclimatique de Paris

L'utilisation des certificats d'urbanisme permet encore aux promoteurs parisiens d'échapper aux ambitieuses règles environnementales du PLU bioclimatique. Révélations à partir du cas des emprises « Emsalem », dans le 19e arrondissement.

Face au réchauffement climatique et aux épisodes caniculaires à répétition, la Ville de Paris a fièrement adopté son plan local d'urbanisme « bioclimatique » (PLUb) fin 2024. Sur le papier, les promesses sont fortes : dédensifier, désimperméabiliser et imposer des ratios stricts de pleine terre pour rafraîchir la ville. Dans les faits, à Paris, le béton continue de couler sous le régime des anciennes règles de 2006, beaucoup plus permissives.

LE SUBTERFUGE DES CERTIFICATS D'URBANISME

Comment ce décalage est-il possible ? Par l'exploitation cynique d'un droit bien connu des professionnels du secteur : le « gel » des règles d'urbanisme via les certificats d'urbanisme. En anticipant le vote du PLUb, entre 2022 et 2024, propriétaires et promoteurs ont demandé en masse ces certificats afin de figer l'application de l'ancien PLU de 2006 et préserver la rentabilité financière de leurs opérations.

Si le recours à ce droit est parfaitement légal, la passivité de la municipalité – qui s'est abstenue d'utiliser son pouvoir de « sursis à statuer » lors de la révision du plan – transforme cette opportunité réglementaire en un contournement massif de l'effort écologique. Qu'il s'agisse du chantier géant du secteur Montparnasse ou de projets de quartier, une grande partie des programmes immobiliers autorisés après 2024 échappe ainsi, sciemment, aux exigences bioclimatiques de la capitale.

CORENTIN CARIOU : UN DROIT DE L'URBANISME « À LA CARTE »

Le projet conduit par le promoteur Nexity sur le site « Emsalem » (Paris 19e) est l'incarnation de cet anachronisme. Alors que le PLUb exigerait de multiplier par 2,5 la surface de pleine terre par rapport au projet présenté (soit 3 791 m² au lieu de 1 516 m²), le promoteur s'abrite derrière le PLU de 2006 pour maximiser la densité.

Pire encore, les analyses juridiques des riverains mettent en lumière une méthode particulièrement opportuniste : pour maximiser la rentabilité du projet, le promoteur applique un véritable « menu à la carte » des règles d'urbanisme. Pour construire le plus de mètres carrés possibles et réduire les espaces verts au minimum, Nexity invoque le PLU de 2006. Mais, concernant la parcelle classée en « réserve pour équipement public de proximité », il fait soudainement volte-face pour prétendre appliquer le PLUb !

L'ancien PLU de 2006 imposait en effet un emplacement réservé strict et une surface de 1 200 m² dédiée à un équipement public de proximité (sur laquelle la tour de dix étages est pourtant projetée). Le PLUb, quant à lui, se montre bien plus accommodant en n'imposant ni localisation précise ni exigence de surface. Nexity opte donc ironiquement pour le règlement qui l'arrange le plus, tout en s'affranchissant des procédures légales de délaissement foncier obligatoires. Face à cette opération juridiquement bancale, les habitants demandent le respect de la réserve de 1 200 m² sous la forme d'un espace vert public de pleine terre, un poumon frais indispensable dans un quartier sous tension thermique.

UN CHOIX POLITIQUE D'URGENCE

Le dossier Emsalem dépasse le cadre d'une simple querelle locale. Il interroge directement la volonté politique de la Ville de Paris à aligner ses actes sur ses discours. Laisser des promoteurs bénéficier d'un laxisme réglementaire pour construire la ville d'hier expose les citoyens aux risques environnementaux de demain. Il est urgent d'imposer un permis modificatif à Nexity et de stopper l'amnistie climatique accordée aux projets obsolètes.

Le Collectif des habitants du quartier Corentin Cariou



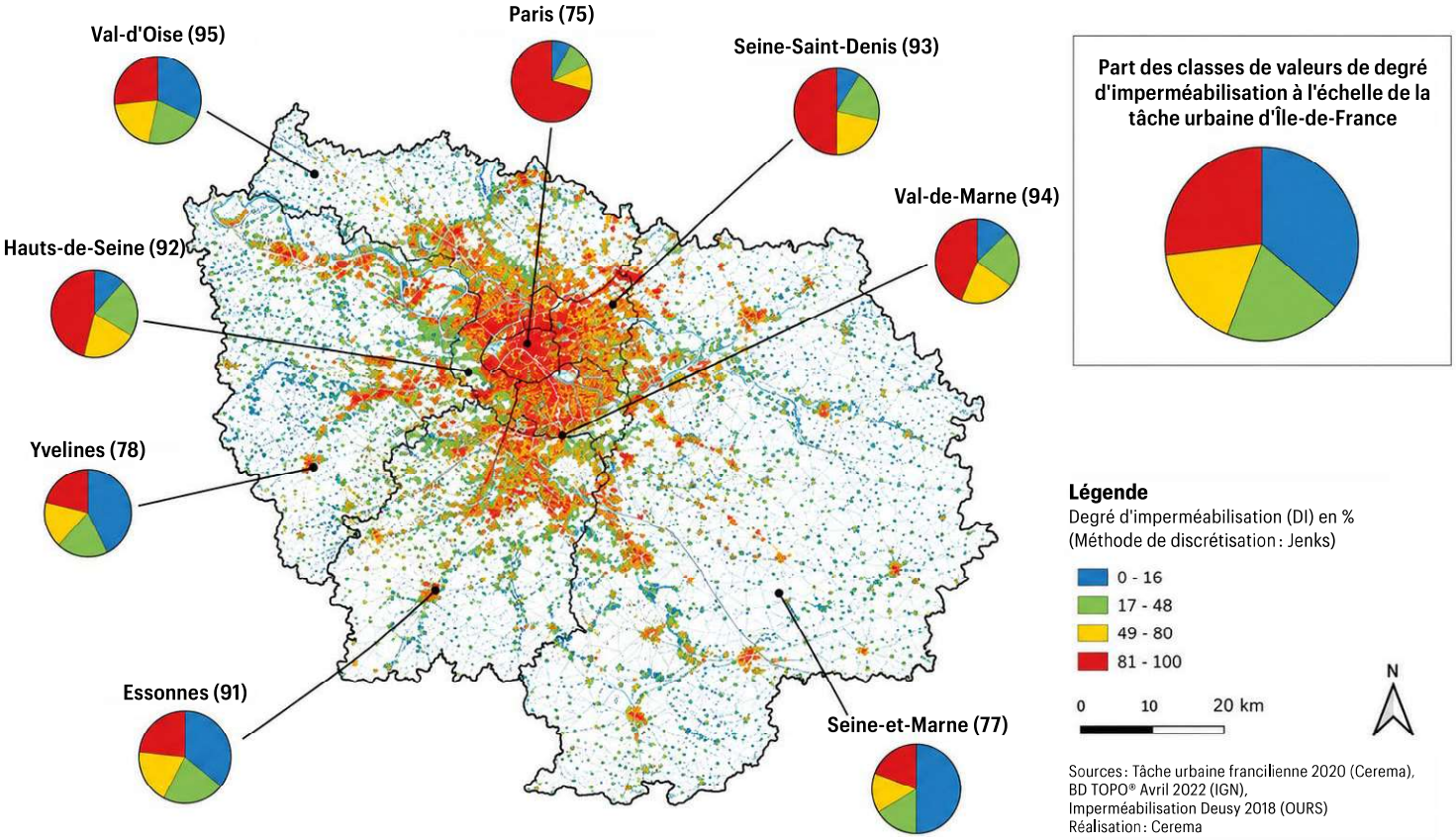
Modification du projet portée par le Collectif Cariou intégrant un espace vert public de proximité conformément au PLU en application de 2006 à 2024.



Projet du promoteur Nexity (modélisation réalisée à partir des données mises à disposition du public lors de la PPVE (Participation du public par voie électronique).

Reconnaître l'importance des sols un financement européen obtenu par la DRIEAT

Un travail de fond, mené depuis la fin 2024, a abouti, en mars dernier, à l'obtention d'un financement européen LIFE pour faire connaître et protéger les sols en Ile-de-France.



Carte du degré d'imperméabilisation des sols franciliens de la tâche urbaine

Avec en cheffe de file la DRIEAT, le projet a été élaboré et sera mené par un consortium unique composé de l'ADEME, du CEREMA, des académies de Créteil et de Versailles, de l'Association française pour l'étude du sol, de FNE Ile-de-France ainsi que de quatre de ses membres (Nature et Société, Halage, le Graine Ile-de-France et l'Institut de la transition foncière).

Lancé officiellement en septembre dernier, l'objectif du projet est de mieux faire connaître le rôle clé des sols dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, notamment par leurs capacités à stocker le carbone et à servir de support aux espèces végétales l'absorbant. Alors que 62 % des sols européens sont dégradés, ce levier d'atténuation est pourtant largement sous-valorisé et insuffisamment communiqué dans les politiques publiques et les perceptions citoyennes. En rendant cette information accessible au plus grand nombre, le projet entend encourager des changements de comportements et pratiques plus vertueuses en matière de gestion des sols, favoriser l'appropriation citoyenne de cet enjeu et contribuer à la dynamique du Pacte européen pour le climat à l'échelle régionale.

Le projet entend structurer une gouvernance territoriale des sols en Île-de-France, diffuser une culture pédologique accessible à tous et encourager des pratiques durables grâce à des actions d'éducation, de formation et de participation citoyenne.

Il comprendra notamment :

- des événements publics de sensibilisation,
- des formations à destination des enseignants, scolaires, élus, professionnels et collectivités,
- la diffusion de ressources pédagogiques,
- un accompagnement des acteurs territoriaux,
- ainsi qu'un appel à projets annuel pour les collectivités et les associations.

C'est sur ces deux derniers points que FNE Ile-de-France sera particulièrement mobilisée. L'appel à projet vise à soutenir financièrement et à accompagner les collectivités ou associations souhaitant mettre en œuvre un projet reproductible de solution d'adaptation fondée sur la nature (SAFN), comme la désimperméabilisation des sols par exemple.

Suivez les actualités de FNE Ile-de-France pour être informés de la publication de l'appel à projet.

Mickaël DENIS
Directeur de FNE Ile-de-France

Luc BLANCHARD
Administrateur de FNE Ile-de-France

(Re)Donner du pouvoir d'agir aux habitants de Seine-Saint-Denis

Depuis fin 2023, FNE Ile-de-France anime un groupe de travail partenarial autour de l'écologie populaire qui a débouché, au début de 2026, sur la mise au point du Guide pour une action en faveur de l'écologie populaire. Il s'inscrit dans les axes de notre plan stratégique 2025-2030 et donne des pistes d'action concrètes. Une première déclinaison a eu lieu en Seine-Saint-Denis, le 28 mai dernier. D'autres se tiendront dans les Hauts-de-Seine ou dans le Val-d'Oise en 2027.



Afin de concrétiser nos idées, nous avons d'abord interviewé un acteur majeur de cet axe, Mohamed Gnabaly, maire de L'Ile-Saint-Denis (cf. *Liaison* n° 211), puis coorganisé, avec notre fédération Environnement 93, une rencontre à la Maison de l'écologie populaire de L'Ile-Saint-Denis, aux côtés de trois associations de terrain : Pik Pik Environnement, Halage et Métropop! Autour de l'objectif ***« (Re)donner du pouvoir d'agir aux habitants »***, une quarantaine de personnes issues de diverses organisations locales luttant pour la justice sociale et environnementale ont répondu présentes à notre invitation malgré la canicule.

Trois ateliers ont permis d'échanger sur les définitions et bonnes pratiques de l'écologie populaire.

Tout d'abord pour ***« Changer le regard sur l'écologie et la pauvreté »*** (atelier animé par ATD Quart Monde et Environnement 93), les associations ont dialogué autour des idées fausses encore prégnantes sur la pauvreté et sur les stigmatisations qui pèsent sur les classes populaires. La pauvreté n'est pas une donnée, c'est une situation multidimensionnelle aux facettes occultées. Il est crucial de changer notre regard sur la pauvreté pour concevoir une véritable transition écologique et sociale.

Dans l'atelier ***« Discriminations et Écologie populaire »*** (animé par Pik Pik Environnement et Ghett'Up), les participants ont mis en évidence que le racisme et la déconsidération des pratiques écologiques des personnes racisées reposent sur des intérêts économiques. Les associations ont proposé de renforcer notre connaissance sur ces sujets et d'enrichir nos plaidoyers. Pour une écologie réellement populaire, il est nécessaire de combattre les discriminations systémiques et de faire converger les luttes.

Enfin, le constat de l'éloignement des publics et des difficultés de leur accès à l'information ont été au cœur des débats de l'atelier ***« Démocratie et Écologie populaire »*** (animé par Metropop'!) ; les participants ont échangé sur une gouvernance donnant le pouvoir d'agir aux citoyens. Nous devons prendre en compte le manque d'écoute institutionnelle et les obstacles à une réelle concertation. En ce sens, il nous faut mettre en place des pratiques véritablement démocratiques dans nos associations, favoriser plus largement la mixité sociale et nous allier avec d'autres pour instaurer des rapports de force efficaces.

FÉDÉRER LES LUTTES POUR L'ÉCOLOGIE POPULAIRE : UNE PRATIQUE À CONSTRUIRE ET À INTÉGRER

Attaques envers les associations des luttes sociales et écologistes, déconsidération des classes populaires, aggravations des inégalités environnementales… : nombreuses sont les problématiques contre lesquelles nous devons lutter.

C'est pourquoi, nous devons faire entendre un plaidoyer écologique et social pour les prochaines échéances électorales de 2027 et contrer les représentations sociales faussées.

En parallèle, nous souhaitons continuer à faire réseau pour développer des actions concrètes sur nos territoires. Une seconde rencontre sera d'ailleurs organisée par FNE Hauts-de-Seine, le 27 mars 2027, au Forum sévrien, à Sèvres (92).

L'écologie populaire n'est pas qu'un adage, mais un projet de société qui aspire à se concrétiser pour donner du pouvoir d'agir.

Anouk HAMZA
Chargée d'animation du GT Écologie populaire

Muriel MARTIN-DUPRAY
Membre du bureau collégial de FNE Ile-de-France

FNE Seine-et-Marne : sensibilisation et éducation à la protection de l'environnement

Les statuts de FNE Seine-et-Marne 1972 ont pour objet : *« Veiller à la sauvegarde et à la mise en valeur de la nature, de l'environnement et de la qualité de vie dans tous ses aspects. »* L'association a toujours mené des actions d'éducation à la protection de l'environnement, mais c'est en 2015 qu'il est décidé de « changer d'échelle », en partant du constat que pour bien protéger l'environnement il faut d'abord bien le connaître.



La priorité est donnée à l'éducation des jeunes dans le cadre scolaire et périscolaire pour des publics allant de la moyenne section de maternelle à la terminale. Les objectifs éducatifs sont : découvrir pour susciter l'envie, apprendre à observer, acquérir des savoirs, prendre conscience des enjeux environnementaux, accompagner chacun vers un comportement écoresponsable.

Après un début d'année 2016 consacré à la conception et à la réalisation des ressources pédagogiques sur l'eau, les petites bêtes, les oiseaux, les arbres et la forêt, les déchets… les premières animations commencent avec succès en septembre 2016. Ce succès ne se démentira pas malgré une interruption totale de l'activité lors de la période Covid. À la fin de l'année scolaire, en juin 2026, nous comptabilisons ainsi 30 000 enfants que nous avons sensibilisés en Seine-et-Marne depuis 2016.


© Marine Chérèque

Nous sommes agréés par l'académie de Créteil depuis 2019. En outre, depuis la rentrée 2023, nous sommes structure accompagnatrice d'aires terrestres éducatives (ATE), dispositif piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB) (voir l'encadré). En 2025-2026, nous avons accompagné neuf classes (CE2, CM1, CM2 et seconde) réparties dans quatre établissements. Tous ces établissements vont poursuivre leur projet avec nous dès la rentrée et trois nouveaux (cinq classes) sont en cours de validation par l'OFB. Ce dispositif est particulièrement performant car il permet de travailler avec les élèves pendant toute l'année.

Plus d'informations : fne77.anim@gmail.com

Bernard BRUNEAU
Vice-Président de FNE Seine-et-Marne

LES AIRES TERRESTRES ÉDUCATIVES (ATE)

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré par les élèves d'une ou plusieurs classes, du CE2 à la terminale, encadrés par leurs enseignants et une structure de la sphère de l'éducation à l'environnement. Ils observent, décident et agissent ensemble pour préserver et améliorer la biodiversité de leur territoire.

Les grands objectifs des ATE :

- Former les plus jeunes à l'écocitoyenneté et au développement durable.
- Reconnecter les élèves à la nature.
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature.

La gouvernance :

- L'OFB coordonne le réseau des aires éducatives.
- Un comité de pilotage composé des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Transition écologique et de l'OFB fixe les orientations.

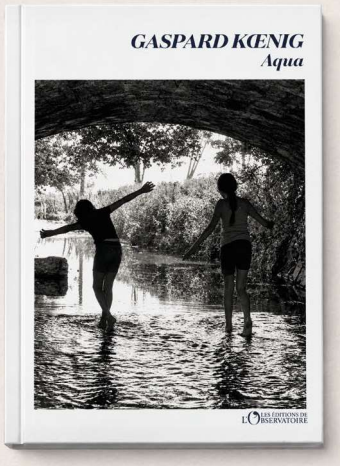
Les financements :

- Subventions forfaitaires de l'OFB pour deux années scolaires, 5 000 € pour les nouveaux projets, 4 000 € pour les projets existants en renouvellement. Elles servent à financer les interventions de la structure d'accompagnement environnemental, l'achat de petit matériel, les déplacements des élèves s'ils sont en lien direct avec le projet (rencontres entre classes impliquées).
- Aides de collectivités, entreprises, associations…
- Fonds collectés via la « trousse à projets », plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale.

Informations complémentaires sur : sagae.ofb.fr. Sources : Office français de la biodiversité

À LIRE







LES TERRES AGRICOLES OBJETS LÉGITIMES DE MOBILISATION

Le récit de Stéphane Tonnelat, devenu témoin, militant, compagnon de la lutte contre Europa City, en immersion au côté du Collectif pour le triangle de Gonesse, s'attache à nous décrire cette aventure militante comme un roman. Parfois, pourraient figurer quelques bulles de BD, car c'est une monographie très vivante. Plus ardu quand on aborde les problèmes du foncier ou les nombreuses actions en justice. C'est aussi cela une lutte.

En respectant le processus dans le temps de la lutte, il a observé pendant cinq ans la pratique de la démocratie participative : les questionnements sur le choix d'une lutte non violente réfléchie, marge laissée pour des actions moins légalistes. Son principe a été de travailler dans la confiance et dans le respect des savoirs profanes.

Sauver les terres agricoles *de Stéphane Tonnelat, Édition Ecocene SEUIL, 24,50 €, 450 pages.*

L'EAU, UN BIEN COMMUN VITAL

Aqua est le récit des problèmes liés à la ressource en eau qui s'effondre dans une petite commune de Normandie. L'auteur joue sur tous les ressorts de la gestion communale, préfectorale et nationale avec une maîtrise affirmée et une bonne connaissance des rouages administratifs et de la vie de l'eau.

On y rencontre des maires volontaires, une population troublée et des instances politiques exerçant, comme à l'accoutumée, à la petite semaine, sans vision d'avenir. Les personnages sont bien campés et très vivants. La fin choisie est optimiste alors qu'elle aurait tout aussi bien pu être catastrophique.

Livre très intéressant à lire pour saisir la problématique de l'eau en France, mais aussi l'implication des différentes strates de pouvoirs.

Aqua de Gaspard Kœnig, Édition L'Observatoire, 23 €, 432 pages.

LE COÛT DU NUCLÉAIRE

Avec des arguments précis, le livre *Le nucléaire va ruiner la France* explique pourquoi la politique nucléaire française cumule coûts considérables (pour les contribuables), dépendance technologique et risques sanitaires lourds, loin d'une réelle souveraineté.

L'auteur explique pourquoi investir dans de nouveaux réacteurs est trop tardif et, de toute façon, bien moins fiable et rentable que les énergies renouvelables. Il plaide pour une réorientation vers des solutions plus économiques, flexibles, qui défendent l'intérêt général plutôt que les lobbies industriels.

Le Nucléaire va ruiner la France *de Laure Noualhat, 13,50 €.*



Votre don fait gagner la nature

liaison

DESIGNED BY TAURINE

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement

Publié avec le concours du conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, M. Denis, C. Giobellina, M-J. Jaouen, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.
Les cartes ont été réalisées par Nina Montes de Oca, chargée du projet Cartovégétation à FNE Ile-de-France.

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Octobre 2026

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Le Réveil de la Marne - 4 rue Henri Dunant, 51200 Epernay
Imprimé sur papier PEFC

Prix de vente du numéro : 5 euros

https://fne-idf.fr/

France Nature Environnement Ile-de-France · fne_idf · fneidf.bsky.social

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ILE-DE-FRANCE

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à FNE Ile-de-France,
2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.